



## **AVIS PUBLIC**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 décembre 2024, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « *Règlement numéro 2024-497 modifiant le règlement numéro 2021-419 concernant la circulation des véhicules routiers et l'établissement de limites de vitesse* ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au [www.riviere-rouge.ca](http://www.riviere-rouge.ca), sous l'onglet « Communications et publications ».

Le Règlement numéro 2024-497 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 10<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2024**

**Catherine Denis-Sarrazin**  
Greffière et directrice générale adjointe